

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures,
le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 22
présents : 16
procurations : 4
votants : 20

Date de convocation :
08 avril 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, N. LAKS, J-L. PECORINI, A. CUZIN, E. ROSAY, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : M. GRATS par C. VINCENT, J. BOUCHET par L. DUPAIN, M. MERMIN par F. BENOIT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

EXCUSE : P-J. CRASTES

ABSENTE : B. FOL

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20250414_tran_024

1.1. MARCHES PUBLICS

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE REALISATION
D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SUR L'ARANDE (MARCHE N° 202404_CCG)**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Genoud, 9^{ème} Vice-Président,

Au titre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes du Genevois porte un projet d'aménagements hydrauliques sur l'Arande. Ce projet d'intérêt général revêt une importance majeure pour la protection contre les inondations dans la commune de Saint-Julien-en Genevois.

Les travaux ont démarré en juin 2024 et comportent deux réalisations :

- Dans le secteur de Lathoy sur la rive gauche française : une Zone de Rétention Temporaire des Eaux de crues (ZRTE), dimensionnée pour protéger la commune de Saint-Julien-en-Genevois contre les crues d'occurrence trentennale. La digue construite supporte également un tronçon de la ViaRhôna.
- En aval du pont de Combe (giratoire à l'intersection des RD 1206 et 182) : un aménagement de rétablissement d'une zone d'expansion de crues.

En cours de chantier, des travaux d'urgence et des optimisations ont dû être réalisés. Des difficultés de mise en œuvre ont également été rencontrées, conduisant à dépasser le montant du marché. Objet du présent avenant, l'ensemble de ces modifications est contextualisé et expliqué ci-après.

Le 09 juin 2024, un violent orage s'est abattu sur le Genevois et a occasionné de fortes crues sur plusieurs cours d'eau du territoire, dont l'Arande. Les forts débits et fortes vitesses d'écoulement de l'Arande ont occasionné des dommages conséquents, dont la destruction dans la zone de Combe de la berge rive droite à l'aval immédiat de l'ouvrage de traversée de la RD1206 ; le cours normal de l'Arande a été court-circuité et les écoulements se sont propagés dans la plaine agricole suisse avant de s'écouler dans la gravière Bardograves. L'entreprise FAMY, qui venait de commencer les travaux préparatoires, a été chargée en urgence de reconstruire la berge et de rétablir l'écoulement de l'Arande dans son cours normal. Par la suite et à la lumière de cet important évènement de crue, le projet d'aménagement a dû être complété par rapport à son dimensionnement initial, pour pérenniser l'ouvrage ainsi que sa fonctionnalité.

A l'occasion des études géotechniques G3 et G4 associées aux ouvrages de rétention, la réalisation de prospections complémentaires s'est avérée nécessaire pour mieux caractériser les sols, et permettre notamment de garantir la stabilité de l'ouvrage béton de Lathoy, sur lequel devront pouvoir transiter des engins lourds de GRT Gaz en direction du poste de gaz qui borde l'Arande.

La réalisation de ces études complémentaires et la reprise de la note de calcul des cadres tenant compte de leurs résultats a retardé le chantier et entraîné des frais de stockage chez le fournisseur des éléments préfabriqués.

A la demande du Service Mobilité de la Communauté de Communes du Genevois, les extrémités de digue ont été retouchées pour mieux préparer les raccordements avec les prochaines sections amont et aval de la ViaRhôna (intégration dans le marché de travaux de surfaces enrobées supplémentaires, de barrières, de signalisations horizontales et verticales).

Enfin, il a été décidé d'équiper l'ouvrage de Lathoy de garde-corps, permettant de le sécuriser en cas de risque de chutes, dans le cadre de son usage au titre de la ViaRhôna.

Le montant de l'ensemble de ces modifications s'élève à 83 246,49 € H.T., soit 8,15 % de la valeur du marché initial.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur 2M € H.T., prendre toute décision sur leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché de réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arande (marché n° 202404_ccg), annexé à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 24/04/2025
Publiée électroniquement le 25/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du
Genevois
38 rue Georges de Mestral
Bâtiment Athéna 2
ARCHAMPS TECHNOPOLE
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS



Maître d'œuvre :

HYDRETUDES
815, route de Champ-Farçon
74 370 ARGONAY

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 074-247400690-20250414-B250414TRAN024-DE

S²LOW

hydrétudes
Groupe altéreo

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes du Genevois
38 rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2 - ARCHAMPS TECHNOPOLE
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS FAMY TP
19 rue de Moutti Sud – Zone Espace Leaders – 74540 ALBY SUR CHERAN

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- **Objet du marché public : Réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arande**
- **Référence du marché : Marché n°202404_ccg**
- **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07/05/2024**
- **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 5 mois, à compter du 03/06/2024 et jusqu'au 31/10/2024.**
Délai prolongé par ordre de service n°7 en date du 11/10/2024 : 3 mois supplémentaires jusqu'au 31/01/2025
- **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**
 - **Taux de la TVA : 20%**
 - **Montant HT : 1 022 023.05 € HT**
 - **Montant TTC : 1 226 427.66 € TTC**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à l'orage de 9 juin 2024, l'Arande a provoqué des dégâts dans les champs en aval du pont de Combe. Le radier de l'ouvrage de traversée de la D1206 a été détruit entraînant une obstruction partielle du lit du cours d'eau qui s'est déversé dans les champs et sur le territoire Suisse.

La CCG a demandé à l'entreprise FAMY d'entreprendre des travaux d'urgence pour restaurer les écoulements de l'Arande dans son lit. Ces travaux ont été réalisés le 14/06/2024. Ces travaux ont consisté :

- Transfert d'une pelle de 20T sur le site ;
- Terrassement en lit mineur et majeur de l'Arande ;
- Remise en place d'enrochements.

Ces travaux ont fait l'objet de deux prix nouveaux pour un montant total de 3 060.00 €HT.

Les travaux qui ont été mis en oeuvre suite à l'évènement du 09/06/2024 pour rétablir le cours de l'Arande ont été réalisés en urgence avec les matériaux disponibles sur place. Le perré en enrochements n'a pas pu être réalisé dans les règles de l'Art. L'évènement a également montré que l'Arande pouvait lors de crues marquantes être le siège d'apports en matériaux solides et d'embâcles. Les travaux de restauration du champ d'expansion des crues à l'aval du pont de Combes prévus au marché ont dû être modifiés pour prendre en compte l'état du site après la crue et la volonté de la CCG de pérenniser l'aménagement en cas d'apport en matériaux comme cela a été le cas durant l'évènement de juin.

Ces travaux ont consisté :

- Décapage de 1257 m² ;
- Terrassement de 351 m³ de déblais et 27 m³ de remblais ;
- Reprise et pose de 25 m³ de blocs ;
- Fourniture et pose de 237 m³ d'enrochements libres ;
- Fourniture et pose de 48 m³ de couche de transition et 237 m² de géotextile ;
- Engazonnement de 1893 m²

Ces travaux, basés sur un DQE établi par le MOE ont fait l'objet d'un prix nouveau pour un montant de 32 520.45 €HT.

Suite au rendu des missions G3 et EXE concernant le pont de Lathoy, il s'est avéré que le tassement prévisible de l'ouvrage était fortement dépendant des valeurs de portance des sols qui d'après les sondages effectués en phase G2PRO étaient variables au niveau de l'ouvrage. La missions G4 et le bureau de contrôle externe Génie Civil mandaté par la CCG ont conseillé la réalisation de sondages complémentaires au droit de l'ouvrage pour lever le doute sur les hypothèses de terrain et de prendre en compte dans les calculs la substitution de 40 cm en graves concassées mise en place par l'entreprise FAMY. La CCG a validé la réalisation de 8 sondages complémentaires qui ont été réalisés les 8 et 9 octobre 2024.

Ces travaux ont fait l'objet de d'un prix nouveau pour un montant de 8 000.00 €HT.

Les différentes mises à jour, adaptation et contrôle des études d'exécutions et géotechniques menées sur l'ouvrage de génie civil de Lathoy prévu au projet ont entraîné un retard sur la livraison des modules en béton armé préfabriqués. Ce décalage dans le planning a eu une incidence financière ayant fait l'objet d'un prix nouveau pour un montant de 3 850.00 €HT.

Pendant la durée du chantier d'aménagement de l'Arande, le projet du tracé de la ViaRhôna et ses caractéristiques géométriques ont été précisés. Les services « Transition écologique » et « Direction des Infrastructures et des mobilités » de la CCG se sont entendus pour que les extrémités du projet d'aménagement hydraulique de l'Arande intègrent les arrivées du tracé de la voie verte dans un objectif à la fois de mutualisation des moyens et de ne pas avoir à toucher à la structure de l'ouvrage hydraulique. Les travaux à réaliser suite aux demandes d'intégration d'aménagement concernant la voie verte aux deux extrémités de l'ouvrage hydraulique ont consisté :

- Prolongement de la voie verte au niveau du giratoire de la ZAE avec une largeur de voirie de 3.5 m ;
- Aménagement du carrefour avec la D1206 et du tracé de la future voie verte au niveau de l'ouvrage de Lathoy, avec une largeur de voirie de 8 m ;
- Barrières pivotantes pour garantir l'accès à la piste cyclable et au poste de gaz et signalétique associée ;

- Mise en place de garde-corps sur le pont de Lathoy.

Ces travaux supplémentaires non prévus au marché ont fait l'objet de quatre prix nouveaux (garde-corps 11 736.00 €, barrières pivotantes 4760.00 €, panneaux de signalisation 2 15.00 €, épaulement d'enrobes 1300.00 €). Les aménagements de voiries supplémentaires aux extrémité sud-Lathoy et extrémité ouest-ZAE ont un montant total de 16 742.70 €HT.

Les évènements météorologiques des 09/06/2024, 08/10/2024 et du 24/10/2024 ont entraîné des débordements du réseau EP vers RESABOX. Ces débordements proviennent de la mise en charge du réseau EP traversant la D1206 refoulant dans le fossé le long de la D1206. La capacité des deux ø400 avec une pente quasi nulle ne permettent pas d'évacuer les débits provenant du ø500 amont. Un merlon a été mis en place en juillet 2024. Cette solution n'a pas été suffisante pour les évènements d'octobre 2024. Des modifications ont été apportées (prolongement du merlon, création de deux échancrures, changement du regard avec grille).

Ces travaux ont fait l'objet d'un prix nouveau pour un montant total de 2 260.00 €HT.

Les ajustements des aménagements nécessaires suites aux évènements de crue, l'adaptation aux données de terrain ainsi que la modification substantielle des travaux à réaliser suite aux demandes d'intégration d'aménagement concernant la voie verte aux deux extrémités de l'ouvrage hydraulique, tant en technicité requise qu'en budget plus conséquent résultant, ont conduit les intervenants de l'opération à faire évoluer le présent marché de travaux.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Compte-tenu des adaptations décrites ci-dessus et des quantités réellement exécutées sur les prix du marché de base, le montant de l'avenant est le suivant :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 83 246.49 € HT
- Montant TTC : + 99 895.79 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8.15%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 105 269.54 € HT
- Montant TTC : 1 326 323.45 € TTC

■ Incidence Délai de l'avenant :

NON OUI

Les travaux supplémentaires concernant l'aménagement de la ViaRhôna ont une incidence sur le délai du marché.

Le groupement disposera d'un délai supplémentaire de **2.5 mois** pour réaliser les travaux supplémentaires.

■ Création de prix nouveaux :

Les travaux réalisés nécessitent la création des prix nouveaux suivants :

Num.	Intitulé		
PN1	TRANSFERT A/R PELLE 20T – travaux d'urgence		
Le forfait : deux mille cent euros			
PN2	PELLE 20T EN REGIE y/c chauffeur et carburant – travaux d'urgence	J	960,00 €
La journée : neuf cent soixante euros			
PN3	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR SURVERSE DE PONT DE COMBES dont décapage 1257 m ² / déblais 351 m ³ / remblais 27 m ³ / enrochements 228 m ³ / pose repose enrochements 25 m ³ / 80-200 48 m ³ / géotextile 237 m ² / engazonnement 1893 m ² / plantation 5 u - d'après détail quantitatif estimatif établi par le maître d'oeuvre	Ft	32 520.45 €
Le forfait : trente deux mille cinq cent vingt euros et quarante cinq centimes			
PN4	PLUS VALUE POUR TRAITEMENT A LA CHAUX DES ARASES	M3	8.30 €
Le mètre cube : huit euros et trente centimes			
PN5	PROSPECTION GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE	Ft	8 000,00 €
Le forfait : huit mille euros			
PN6	INCIDENCE DECALAGE PLANNING REALISATION SUR STOCKAGE DES PREFABRICATIONS	U	3 850,00 €
L'unité : trois mille huit cent cinquante euros			
PN7	Fourniture et pose d'une barrière pivotante L=3,00m (réf. 203136 RAL 6005 de chez PROCITY) y/c massif d'ancrage	U	2 380.00 €
L'unité : deux mille trois cent quatre vingt euros			
PN8	Fourniture et pose panneaux C115 + C116 sur barrière pivotante	U	215.00 €
L'unité : deux cent quinze euros			
PN9	Fourniture et pose d'un garde-corps type S8 avec peinture par thermolaquage RAL 6005 - en 2 sections de 36ml	MI	11 736.00 €
Le mètre linéaire : cent soixante trois euros			
PN10	Travaux de modification du réseau EP le long de la D1206 – RESABOX. Terrassement et changement regard avec grille	Ft	2 260.00 €
Le forfait : deux mille deux cent soixante euros			
PN11	Epaulement des enrobés et finitions	Ft	1 300.00 €
Le forfait : mille trois cents euros			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
 le.....	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)